



Rapport d'activités GAPP 07

Conférence de l'Instruction Publique CIP

Règlement de l'enseignement primaire

Grandes orientations: un rythme de trimestres est maintenu. Il convient de rappeler que le peuple, en plébiscitant l'initiative 121, a plébiscité non seulement les notes, mais aussi les moyennes trimestrielles et annuelles.

En l'occurrence, il y aura une moyenne trimestrielle et une moyenne annuelle dans chaque branche. Par ailleurs, il existe un certain nombre de points que le Département entend développer, les directions d'école et les conseils d'établissement, en particulier. Selon le principe de réseau d'enseignement prioritaire, il apparaît également essentiel de donner davantage de moyens aux écoles qui interviennent dans les conditions sociales et économiques les plus défavorables.

Le cycle d'orientation

Genève vient d'innover en matière politique, avec le lancement à quelques mois de décalage, de deux initiatives sur le même sujet, avec des approches contradictoires, cas que la Constitution n'a pas prévu.

Il est donc apparu préférable de rechercher un consensus avant de présenter un texte définitif à la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil. Ces éléments de consensus pourraient être résumés de la manière suivante:

- a) Prendre en compte le fait que le peuple genevois en 2001 refusait la 7ème hétérogène et, d'une certaine manière, plébiscitait le système des sections.
- b) Les sections devraient être accompagnées de "passerelles" qui permettent l'orientation tout au long du CO, et non seulement une réorientation vers le bas qui est souvent de fait une évolution constatée.

Le Département est néanmoins conscient que le débat sur le CO ne commence pas et ne s'arrête pas à travers les structures (sections ou classes hétérogènes). Il s'agit cependant, même si cela est peu déterminant du point de vue des résultats, de rétablir un minimum de rapport de confiance qui est une des conditions cadres pour un bon fonctionnement de tout système scolaire.

Finalement, c'est plus de trente ans d'hésitations et de conflits larvés et non réglés qui vont être tranchés par cette décision populaire. A titre de rappel, André Chavanne, magistrat socialiste élu en 1961, a appliqué et développé un CO que son prédécesseur, Alfred Borel, Conseiller d'Etat radical, avait engagé du point de vue du concept. Cela s'est traduit par la réforme II, dit système hétérogène, qui, dès 1971, accompagnait l'ouverture d'un nouveau CO, le cycle de Budé. Il y a eu ensuite, en 1974, le cycle des Coudriers, puis, en 1975, celui de Bois-Caran. Pourtant, en 1976, André Chavanne a choisi de stopper l'extension de la réforme II, laissant ainsi une grande majorité d'établissements fonctionner selon le système des sections. Enfin, la loi sur la 7ème hétérogène a été refusée par décision populaire

laissant ainsi la perspective de devoir prendre des décisions qui, de toute manière, amèneront à un cycle harmonisé.

Fonctionnement de l'enseignement primaire: projets en cours.

Présentation du document " L'école primaire genevoise face aux nouvelles réalités urbaines " Le canton de Genève est depuis 1990 un pôle de croissance démographique et économique, avec dans le même temps une forte croissance des inégalités (paupérisation et rupture de la mixité sociale dans certains quartiers). L'école genevoise doit dès 1990 faire face à une forte croissance de ses effectifs, avec des dépenses publiques pour l'éducation en stagnation voire même en légère diminution dans certains domaines. Durant cette même période s'engagent de multiples réformes scolaires et pédagogiques, avec des effets de bouleversement importants à l'intérieur des ordres d'enseignement et des différentes filières de formation. L'école est au centre du débat politique, avec un glissement du cli

vage gauche/droite vers celui de l'opposition entre modernité et tradition) et l'augmentation des inégalités sociales se traduit par un certain nombre d'impacts, que ce soit au niveau de l'échec scolaire, des problèmes sanitaires et sociaux ou encore de la montée des incivilités.

La nouvelle politique en matière de scolarité obligatoire se base sur: les 13 priorités pour l'instruction publique genevoise; l'harmonisation scolaire; la refonte du système de formation des enseignants; la revalorisation de la fonction d'enseignant primaire; la création d'une direction de l'enseignement obligatoire; la création d'un réseau d'enseignement prioritaire (REP); la réorganisation du DIP autour des établissements scolaires et d'un service public de proximité.

Il est important de rappeler un certain nombre de chiffres qui caractérisent l'école primaire genevoise actuelle: plus de 35'000 élèves; plus de 2'500 postes de collaborateur-trice-s dont plus de 2'200 postes d'enseignants; 30 inspecteurs et inspectrices pour encadrer les élèves (25 pour la division ordinaire et 5 pour la division spécialisée); 275 responsables d'écoles (44 postes) et maîtres principaux; 215 bâtiments scolaires (164 écoles), 39 institutions spécialisées; 1'670 classes et 19 regroupements spécialisés.

Le nouveau fonctionnement des établissements scolaires repose sur un certain nombre de principes:

Création d'une centaine d'établissements scolaires à partir des 164 écoles existantes (une ou plusieurs écoles par établissement); Suppression des fonctions d'inspecteur, de maître principal et de responsable d'école, pour les remplacer, dès la rentrée 2008, par des directions d'établissement.

Un projet pilote a été lancé à l'école des Tattes/Gros Chêne d'Onex à la rentrée 2006 et que six nouvelles écoles entreront dans le REP dès la rentrée 2007: Vernier (Châtelaine, Lignon et Libellules), Meyrin (Bellavista), Lancy (regroupement des Palettes et du Bachet), Ville de Genève (regroupement de Cité-Jonction et des Plantaporrêts).

Règlement de l'enseignement primaire: mise en application à la rentrée 2007

Le nouveau règlement touche peu de choses dans le cycle élémentaire. La votation portait en effet seulement sur le cycle moyen (3P-6P), où un bilan certificatif sera effectué chaque année, qui reprendra les notes de chaque trimestre ainsi que les notes des épreuves cantonales pour la 4P et la 6P. A noter que l'évaluation sera calculée à la demi note pour le trimestre, et au dixième pour les moyennes annuelles. La volonté du département est que les parents soient bien informés. Les premières pages du livret contiendront donc un certain nombre d'éléments importants: les généralités portant sur les informations complémentaires au livret scolaire, les disciplines scolaires évaluées, les épreuves cantonales, le redoublement, les mesures d'accompagnement, les cours de l'anglais et de culture d'origine, etc... L'élève ayant obtenu 4,0 de moyenne annuelle en Français I et II et en Mathématiques est promu dans le degré suivant. S'il a entre 3,0 et 4,0 de moyenne annuelle dans une ou

plusieurs de ces disciplines, il passe par tolérance, avec mesures d'accompagnement. Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3.0 dans l'une de ces disciplines, l'inspection ou la direction décide, après consultation des enseignants et des parents, du passage par dérogation avec mesures d'accompagnement ou du redoublement. Celui-ci est possible une seule fois dans toute la scolarité primaire. Comme indiqué dans le projet de livret scolaire, " ces mesures d'accompagnement sont des dispositifs mis en place par les enseignants dans le cadre de l'enseignement en classe ou hors de la classe. L'objectif de ces mesures est d'assurer la progression de l'élève qui passe par tolérance ou par dérogation. " Pour ce qui est du passage au CO, aucune modification n'interviendra pour la rentrée 2007. Le point important reste le seuil de 4 à atteindre pour déterminer que les objectifs sont atteints.

Accords inter cantonaux sur la scolarité obligatoire et l'espace romande de formation:

Les conséquences de la mise en œuvre, d'ici 2012 au plus tard, des accords intercantonaux suisses et romands sont nombreuses pour Genève:

a) scolarisation des enfants dès 4 ans (même si une grande majorité des enfants de 4 ans fréquente l'école aujourd'hui, il n'existe aucune obligation formelle à ce niveau dans notre canton);

b) alignement des temps d'enseignement ce qui entraîne une remise en question du mercredi matin

de congé. Il y a en la matière une exception genevoise, s'agissant du nombre de jours où les enfants vont à l'école primaire (4 jours à Genève, au lieu de 4,5 dans les autres cantons);

c) examen de la question des "périodes-blocs". Genève a déjà à l'heure actuelle une offre de périodes-blocs, avec des enfants qui commencent tous l'école à peu près en même temps le matin. Il s'agit aussi de poursuivre le développement de la prise en charge du parascolaire à midi. La question de l'horaire continu sera aussi à l'examen à Genève, bien que non préconisée par HARMOS, avec par exemple l'hypothèse d'une offre d'enseignement et une prise en charge des enfants de 8 heures à 14 heures, l'après midi étant réservée à des activités péri et para scolaires. Cette question, qui touche uniquement l'enseignement primaire, est sensible. Elle fera l'objet d'une étude du SRED, avec aussi différents sondages qui seront effectués.

d) introduction de l'apprentissage d'une deuxième langue dès la 5P (l'anglais).

Rentrée scolaire 2007-2008

Le Président souhaite tout d'abord évoquer le règlement sur les notes qui concerne l'enseignement primaire. Il s'agit pour rappel du règlement d'application de l'initiative votée le 24 septembre dernier par 74% de la population. Le Président avait alors annoncé que le nouveau règlement serait sous toit dès la rentrée 2007, et qu'il inclurait les notes au sens des travaux notés ainsi que les moyennes. Cet objectif a été respecté et l'on peut aujourd'hui compter sur ce règlement d'application, qui a donné lieu à un nouveau livret scolaire, ainsi que sur un plan d'études qui décline les objectifs d'apprentissage sur un mode annuel.

Le Président tient ensuite à mettre en évidence un point de projet important, celui de l'extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Huit écoles formant six établissements ont aujourd'hui rejoint le REP. Ces écoles ont pour cadre des communes différentes: Genève, Lancy, Meyrin, Vernier. Le Président rappelle que l'essentiel du réseau d'enseignement prioritaire consiste en trois points: des moyens supplémentaires, l'anticipation et enfin la présence d'un éducateur à plein temps. Par rapport à cette extension du REP, le Président invite les membres de la Commission à prendre connaissance du 1er rapport intermédiaire du SRED, effectué après une année d'expérience à l'école des Tattes/Gros Chêne à Onex. Ce rapport met en évidence une très nette amélioration de la

situation par rapport aux années précédentes. Il donne un certain nombre d'éléments-clé pour la suite des opérations, notamment s'agissant de la nomination des directeurs d'établissement. Tout en soulignant l'importance d'une direction de proximité, il insiste en effet sur les difficultés d'une telle démarche.

Avenir du CO

Le Président relève qu'un certain nombre d'éléments imposent d'être prudents. L'objectif recherché est de proposer, à travers le consensus, un projet apte à recevoir le soutien de forces qui dépassent les clivages politiques. Le Cycle d'orientation devra, dans le contreprojet, reprendre les grandes lignes du CO originel, à sections, enrichi de passerelles.

Deux points d'importance se trouveront forcément en conséquence modifiés:

le passage entre le primaire et le Cycle d'orientation et la transition entre le CO et le PO.

Quelques principes ont à partir de là été retenus:

- une école plus exigeante, mais pas plus sélective
- un renforcement du rôle de l'orientation, particulièrement promotionnelle
- la volonté de lutter contre les inégalités sociales
- une amélioration de la prise en charge des élèves les plus faibles
- des débouchés clairement identifiés pour chaque élève promu.

La mise en œuvre du modèle aura un impact à la fois sur l'enseignement primaire (EP) et l'enseignement post obligatoire (PO):

En ce qui concerne l'EP: maintien ou modification des normes de passage EP-CO 2007. Pour ce qui est du PO: adaptation de l'insertion dans les filières Le modèle repose par ailleurs sur un certain nombre de principes:

La valorisation de la formation professionnelle, avec un certain nombre d'objectifs fixés pour les orien

tations en fin de 9ème: 50% de MaturitéS ("S" = matu pro intégrée et matu gymnasiale) (accès aux filières qui conduisent directement au certificat de maturité);15% à l'École de Culture Générale (ECG); 30 % pour la formation professionnelle (y.c. commerce);5% de redoublement et autres.

La majorité des élèves entrent aujourd'hui en 7ème en regroupement A, avec ensuite une réorientation principalement, par l'échec, ce qui n'est pas ce qu'on peut offrir de mieux.

L'orientation promotionnelle consiste à aller vers des sections à exigences plus élevées. Elle implique un resserrement des normes d'admission à l'entrée du CO, ce qui n'est pas réalisable avec les flux actuels en 7ème: 75% d'élèves en A, 20% en B et 5% en C.

Ces proportions déséquilibrées renforcent en outre chez les élèves qui n'ont pas accès au regroupement A, un sentiment de marginalisation. Le Président ajoute que l'on est passé, en ce qui concerne l'entrée au CO, d'une logique de 30 à 80% en regroupement A, sans aucune démarche volontaire ni décision politique, mais par simple évolution des mentalités. On perd ensuite chaque année un certain nombre d'élèves inscrits au départ en regroupement A. Par ailleurs, pour les élèves arrivant au CO en B, aucune réorientation n'est ensuite possible vers le A. On écarte donc les "mauvais" élèves dès la fin de la 6P, sans leur donner de seconde chance. Le système de passerelles qui est aujourd'hui privilégié a pour but d'éviter cette logique, même s'il contribue peut-être à resserrer les exigences au début.